

Pompes à chaleur : les artisans ne sont pas de simples poseurs !

Alors que se tient jeudi 15 octobre le lancement de la phase II du plan d'électrification, la CAPEB alerte sur les risques d'une organisation du marché des pompes à chaleur qui, au nom de la simplification pour les ménages, pourrait marginaliser les entreprises artisanales du bâtiment, alors qu'elles ont un rôle central à jouer dans cette transition.

Accélérer l'électrification du chauffage est une nécessité que la CAPEB partage pleinement. Seulement le développement des offres intégrées de pompes à chaleur, encouragé dans le cadre du plan national d'électrification avec l'annonce le 30 septembre dernier des premiers consortiums retenus, soulève une question fondamentale : quelle place laisse-t-on aux artisans dans un marché de plus en plus intégré ?

Sur le papier, la promesse est séduisante : regrouper équipement, installation, fourniture d'électricité, financement, pilotage énergétique et maintenance pour simplifier le parcours des ménages et rendre leur investissement plus accessible.

Mais simplifier ne doit pas aboutir à concentrer entre les mains des opérateurs la relation commerciale, le choix des équipements et la fixation des prix. Or, c'est précisément le risque que fait peser le modèle d'offres intégrées aujourd'hui privilégié par les pouvoirs publics. Les artisans se retrouvent dépossédés de leur métier et relégués à un rôle de simples poseurs au mépris de leur expertise qui, seule, peut garantir la qualité des installations.

Un artisan n'est pas un poseur. Il diagnostique, conseille et adapte ses préconisations de travaux aux caractéristiques du logement, aux équipements existants et aux besoins de ses occupants. Le dimensionnement de la pompe à chaleur, l'adaptation éventuelle du système de chauffage ou les travaux complémentaires (désembouage, calorifugeage, notamment) conditionnent la performance et la durabilité de l'installation. Cette expertise ne peut pas être remplacée par une offre standardisée conçue en amont.

C'est précisément ce qui nous inquiète dans le modèle économique proposé aujourd'hui par les pouvoirs publics.

La volonté de maintenir la dépense énergétique globale d'un ménage à un niveau maîtrisé est légitime. Mais elle ne doit pas conduire à sous-estimer le coût réel des

travaux. D'un chantier à l'autre, les besoins, les délais et les moyens nécessaires varient. Si les prix et les conditions d'intervention sont définis sans tenir compte de ces réalités, les marges des entreprises seront inévitablement comprimées et la qualité des installations fragilisée.

Pour une filière pérenne et une croissance durable, un juste partage de la valeur est une nécessité. Les modalités de rémunération des artisans, les coûts effectivement couverts et les obligations qui leur sont imposées doivent être transparents, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une entreprise artisanale ne dispose pas du même pouvoir de négociation qu'un grand énergéticien ou qu'un opérateur intégré.

Si elle dépend de ces acteurs pour accéder aux chantiers, elle perdra ce qui fait l'essence même de l'artisanat : son indépendance, sa liberté de fixer ses prix, de choisir ses équipements et de conseiller en grande proximité ses clients quant à la meilleure à retenir pour eux.

Cette situation appelle la plus grande vigilance : les entreprises qui réaliseront les travaux seront exposées aux conséquences de leurs interventions sans maîtriser l'ensemble des décisions techniques et économiques prises en amont, sans elles. La responsabilité de l'artisan doit aller de pair avec sa capacité à exercer son métier et à effectuer les choix nécessaires à la qualité du chantier.

La CAPEB défend un autre modèle. Il ne s'agit pas de refuser les offres intégrées ni de freiner le développement des pompes à chaleur, mais de construire des partenariats qui associent pleinement les entreprises artisanales. Fabricants, distributeurs, fournisseurs d'énergie et acteurs du financement ont leur rôle à jouer, à condition que les artisans conservent la maîtrise de leur conseil, le choix des solutions adaptées et une rémunération cohérente avec le travail réalisé.

L'accès aux aides et aux financements doit contribuer à rendre les équipements accessibles, sans sacrifier la qualité des travaux ni l'équilibre économique des entreprises. C'est à cette condition que les offres pourront répondre durablement aux besoins de l'ensemble des ménages et aux objectifs de la transition énergétique. Les dispositifs de soutien public ne sauraient favoriser un modèle économique au détriment des autres. Les entreprises artisanales, qu'elles participent ou non à un consortium, doivent pouvoir accéder à des conditions de soutien équitables. Il appartient aux pouvoirs publics de garantir cette égalité de traitement et de préserver une concurrence ouverte, au bénéfice des entreprises comme des ménages.

Les artisans du bâtiment forment des apprentis, emploient des salariés, assurent la transmission des compétences et réalisent des travaux sur mesure partout sur le territoire. Ils ne peuvent être considérés comme une simple capacité de pose

mobilisable au gré de politiques publiques qui négligeraient leurs spécificités et risqueraient, en voulant organiser le marché, de finir par le concentrer au profit des quelques grands opérateurs.

La transition énergétique ne doit pas se traduire par une concentration de la valeur et des décisions au détriment de ceux qui réalisent les chantiers. **Car on ne réussira pas l'électrification du chauffage en transformant les artisans en simples exécutants des stratégies des grands opérateurs.**

Jean-Christophe Repon

Président de la CAPEB

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X :** [@capeb_fr](#)
- **Facebook :** [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn :** [@capeb](#)